



**Commission de la formation et de la vie universitaire  
Séance du 22 janvier 2019**

**Délibération n°6  
Portant approbation de la domiciliation des associations étudiantes  
BDBink's et Distillette**

*Vu l'article 712-6-1 du code de l'éducation,  
Vu la circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche portant sur la vie étudiante et le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,  
Vu l'avis de la commission « vie étudiante » des 14 décembre 2018 et 11 janvier 2019,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que la vie étudiante à l'UCP fait partie intégrante du projet de l'établissement,

Considérant que les projets portés par les étudiants interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité et de l'engagement citoyen,

Considérant qu'à ce titre les associations étudiantes peuvent demander à être domiciliées à l'UCP,

Considérant que l'association BDBink's a pour objectif d'aider les étudiants à participer à la vie étudiante et à grandir pleinement au sein de l'IUT d'Argenteuil,

Considérant que l'association Distillette vise à promouvoir et à soutenir administrativement les projets artistiques de ses membres, ces projets correspondant à des créations pluridisciplinaires valorisant différentes écritures,

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver la domiciliation des associations étudiantes proposée par la commission vie étudiante,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

**Vote**

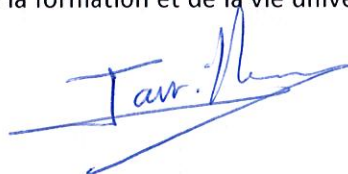
Nombre de membres en exercice : 32  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de membres représentés : 8  
Membres absents et non représentés : 19

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non-participation : 0

**Article 1er** : approuve la domiciliation des associations étudiantes BDBink's et Distillette.

**Article dernier** : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission  
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 22 mars 2019  
Publié le : 11 avril 2019

Annexe délib.6 CFVU 22.01.19 Accords de domiciliation - CVE des 14.12.18 et 11.01.19

BDBink's	Demande de domiciliation	Site d'Argenteuil	Participer à la vie étudiante et aider chacun et chacune à sortir de l'anonymat et à grandir pleinement au sein de l'IUT d'Argenteuil	FAVORABLE
DISTILLETRE	Demande de domiciliation	Site des Chênes	Promouvoir et soutenir administrativement les projets artistiques de ses membres, étudiants à l'UCP. Créations pluridisciplinaires valorisant différentes écritures : cinématographique, dramaturgique, radiophonique, musicale, littéraire, poétique, et autres disciplines comme la danse, les arts plastiques, les arts numériques et les formes performatives. Valoriser ces différentes pratiques créatives au cours d'événements ponctuels ou récurrents, de festivals, d'ateliers, de rencontre avec les partenaires et les publics autour de diverses actions de médiation.	FAVORABLE après modification du siège social